

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Band:** 142 (1997)  
**Heft:** 9

**Vereinsnachrichten:** Char de grenadiers 2000 : poursuite de l'évaluation : mobilité, puissance de feu et protection améliorées pour les grenadiers de chars

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

comportement lors de cette période troublée de la Seconde Guerre mondiale. Cela ne pourra que contribuer à rendre plus solide l'unification qu'elle est en train d'édifier à grand pei-

ne. Alors, plus puissante et solidaire, elle sera non seulement en mesure de mieux lutter contre l'hégémonie politique et la concurrence économique des Etats-Unis, mais pourra

peut-être aussi lui demander à son tour de rendre des comptes sur les nombreux aspects peu reluisants de sa propre histoire.

J.-L. M.

#### **Char de grenadiers 2000 : poursuite de l'évaluation**

### **Mobilité, puissance de feu et protection améliorées pour les grenadiers de chars**

Les grenadiers de chars des brigades blindées doivent être équipés d'un nouveau char de grenadiers. L'évaluation du char de grenadiers 2000, interrompue en 1993, est maintenant reprise par le Groupement de l'armement. Les quelque 400 chars de grenadiers *M-113* des brigades blindées, en service depuis bientôt 35 ans, devraient être remplacés par environ 300 nouveaux chars de grenadiers. L'acquisition du char de grenadiers 2000 est prévue dans le cadre d'un programme d'armement après 1999.

Le Conseil fédéral a relevé, dans les étapes de réalisation du Plan directeur de l'armée 95, le 13 février 1992, la nécessité de mettre en service un nouveau char de grenadiers « jusqu'à la fin du millénaire ». Une première évaluation a été interrompue en 1993 au vu des priorités définies ; ces travaux reprennent maintenant. Les principaux fabricants de chars de grenadiers, suisses et étrangers, ont été invités à remettre une offre au Groupement de l'armement.

Une fois la phase des offres terminées, et d'ici la fin 1997, deux à trois véhicules devraient être retenus. Ils seront soumis à des essais comparatifs en Suisse durant le deuxième semestre de l'année 1998, le choix du modèle devant intervenir un an plus tard. Il est prévu d'acquérir environ 300 chars de grenadiers 2000. Les coûts totaux devraient, selon les estimations actuelles, se monter à plus d'un milliard de francs. Une première tranche de 180 exemplaires devrait être acquise dans le cadre d'un programme d'armement après 1999. L'acquisition par tranches tient compte d'éventuels remaniements de l'armée après l'an 2000.

Dans la défense dynamique, les brigades blindées sont le principal moyen de combat à disposition de l'échelon de conduite, aux niveaux de l'armée et des corps d'armée. Si l'armement principal – avec l'introduction du *Char de combat 87 Leopard* – a été renouvelé sur les plans de la mobilité, de la puissance de feu et de la protection, les unités de grenadiers de chars, qui accompagnent et appuient les chars de combat sur le champ de bataille, sont aujourd'hui encore équipées du char de grenadiers *M-113*, âgé de bientôt 35 ans. Malgré les mesures de maintien et d'accroissement de sa valeur de combat, le *M-113* ne satisfait plus aux nouvelles exigences, plus particulièrement à celles de la dynamique d'un champ de bataille moderne. Il doit par conséquent être remplacé dans les brigades blindées par le char de grenadiers 2000 qui, sur les plans de la mobilité, de la puissance de feu et de la protection, se situera au niveau du char de combat.

Le cahier des charges militaires exige entre autres du char de grenadiers 2000 l'aptitude au combat de jour et de nuit, de même qu'un canon mitrailleur d'un calibre de 30 mm comme armement principal. Cet armement principal doit permettre le combat contre des véhicules légèrement blindés et des hélicoptères de combat à des distances de 2000 à 2500 mètres. Le char de grenadiers 2000, un véhicule chenillé, doit être acquis en deux versions : char de grenadiers et char de commandement.

Le rapport prix/prestations jouera un rôle déterminant pour le choix du modèle, en plus des exigences militaires. Ce projet d'acquisition vise également la participation de l'industrie suisse.

**DMF Info**